

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 : DÉROULEMENT

Chère/Cher Collègue et Membre,

Suite à la crise sanitaire que nous connaissons et aux mesures prises par le gouvernement, l'Assemblée générale de la CBTI-BKVT, initialement convoquée pour le samedi 21 mars 2020, se déroulera cette année majoritairement en distanciel. Nous vous en exposons le déroulement ci-dessous.

Deux principes guideront l'organisation cette année :

- (1) Maintien de la possibilité d'interagir avec le Conseil d'administration lors d'une « pré-assemblée » virtuelle via la plateforme Zoom ; et
- (2) Tenue d'un vote exceptionnellement à distance et avant l'assemblée générale, par voie électronique sécurisée : ceci nous permet de voter électroniquement les points de l'ordre du jour qui vous ont été communiqués.

NB : cette procédure répond à l'article 6 §1, 1° de l'AR n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Les résultats seront validés et communiqués lors d'une Assemblée générale en présentiel, en comité restreint, composé du président et de quelques membres du Conseil d'administration.

Concrètement, les choses s'organiseront en trois grandes étapes :

a. **Séance virtuelle de questions-réponses sur Zoom le 12/06 à 14 h 00 :**

- Vous gardez la possibilité de poser vos questions aux membres du Conseil d'administration et aux candidats. En raison des mesures de distanciation, cette étape devra toutefois se faire à distance. Nous vous demanderons de lire attentivement le rapport annuel et la présentation des candidats et d'envoyer ensuite vos questions par écrit au secrétariat. Un mail vous invitant à vous inscrire et à poser vos questions vous sera envoyé le 8 juin 2020.

b. **Vote électronique sécurisé sur les obligations statutaires et les élections des candidats au CA**

Ce vote aura lieu dans la semaine du 22/06 au 26/06 (jusque 14 h au plus tard) via la plateforme www.electionbuddy.com. Les instructions de vote vous seront transmises le 19 juin 2020.

ATTENTION :

Seuls les membres effectifs **en règle de cotisation à la date de l'Assemblée générale**

(26 juin 2020) ont droit de vote à l'assemblée générale.

c. **Assemblée générale en comité restreint (sans « public »)**

Le **vendredi 26 juin 2020 de 14 h à 16 h**

Le président et un nombre limité d'administrateurs seront présents au siège de l'Association, rue Montoyer 24 à 1000 Bruxelles. Les votes électroniques organisés à distance seront validés à cette occasion.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation de 3 scrutateurs
3. Nomination de 3 commissaires aux comptes
4. Désignation des membres du conseil de discipline pour la période du 26 juin 2020 à l'assemblée générale du 20 mars 2021 (statutairement le troisième samedi de mars)
5. Communication des résultats des votes et des élections pour le conseil d'administration
 - Approbation des comptes pour l'exercice écoulé, valant décharge du trésorier et du conseil d'administration
 - Projet de budget pour l'exercice 2020
 - Fixation du montant de la cotisation des membres effectifs, des membres associés et des membres de soutien pour 2021
 - Candidats au conseil d'administration : De Brouwer Max, Devogele Sébastien, Tatchou Cyrille Ndiyat.

Nous précisons que cette organisation en trois phases a été rendue possible par le gouvernement dans l'AR n° 4, ce qui nous permet de respecter nos obligations légales pendant la crise du coronavirus, tout en garantissant la sécurité de nos membres.

Me Karine Roobrouck, avocate de la CBTI, nous a assistés. Elle se tient également à votre disposition si vous avez des questions relatives à la procédure. Pour toute autre question, nous vous invitons à contacter le secrétariat.

Patrick Rondou
Secrétaire général

Guillaume Deneufbourg
Président